

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
M. Roustan-----
ARTICLE 4

À la dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« rattachées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de rattachement est sans objet pour identifier les chambres territoriales de la région.